

Mercredi 29 juillet 2020

## Le label ISR renforce ses exigences et s'ouvre aux fonds immobiliers

L'AFG se félicite de la publication par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance du [nouveau référentiel](#) du label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Mis en place en 2016, le label ISR connaît un très fort succès : il a déjà été attribué à plus de 500 fonds labellisés, ce qui correspond à plus de 200 milliards d'euros d'encours sous gestion au 24 juillet 2020. Il vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR en garantissant que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Ce nouveau référentiel renforce les exigences du label. Il **oblige désormais les fonds à apporter des éléments de preuve sur la qualité durable** de leurs investissements en montrant qu'ils sont à tout moment meilleurs que leur univers d'investissement sur au moins deux indicateurs ESG (comme par exemple l'empreinte carbone du portefeuille).

Autre nouveauté, il oblige désormais les fonds labellisés à traduire leur stratégie ISR dans leurs actions d'engagement auprès des émetteurs, notamment dans leur politique de vote en assemblée générale.

Les résultats de ces nouvelles exigences devront être publiés pour chacun des fonds concernés.

Le nouveau cahier des charges pourra aussi s'appliquer aux mandats de type institutionnel qui deviennent eux aussi éligibles au label ISR.

**De plus, le nouveau référentiel intègre les fonds immobiliers qui ont désormais leur label ISR.** En effet par le passé, ce dernier n'était accessible qu'aux actifs mobiliers. A l'issue de travaux de place auxquels l'AFG a participé aux côtés de l'ASPIM et de PwC, des propositions ont été faites aux pouvoirs publics pour adapter le label aux spécificités de l'immobilier. L'AFG se félicite de cet élargissement qui va permettre à de nombreux épargnants d'investir dans des actifs immobiliers qui contribuent à une économie plus durable.

En matière d'immobilier, l'enjeu principal est l'amélioration du parc existant pour atteindre les objectifs climatiques et écologiques. Ainsi, **seront éligibles à ce label non seulement les fonds investissant dans les immeubles les plus modernes et performants, mais également les fonds investissant dans l'amélioration de la performance ESG des bâtiments en portefeuille.**

Le label met en évidence les thématiques ESG clés pour le secteur immobilier **en requérant notamment la publication de 8 indicateurs de reporting.**

[Ce nouveau référentiel](#) rentrera en application le 23 octobre 2020.

[Pour en savoir plus sur le Label ISR](#)

\* \* \*

**A propos de l'AFG** [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter @AFG\_France

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.*

**Contact :**

Sylvie Aubry, Responsable Publications et Presse, [s.aubry@afg.asso.fr](mailto:s.aubry@afg.asso.fr), 01 44 94 94 07

